

entend des gens parler de l'abolition de la monarchie. Combien d'entre eux se rendent compte que tant que nous aurons une reine fidèle à son serment, il ne pourra jamais y avoir de dictature au Canada? D'un bout à l'autre du pays, dans les écoles et dans les collèges, des jeunes gens nous disent: «Pourquoi le passé nous intéresserait-il? Cela ne veut rien dire pour nous.» Un professeur a répondu à cette question, alors que j'étais jeune diplômé, en disant: «N'avez-vous jamais remarqué ce qui arrive à une personne qui perd la mémoire?»

J'aimerais voir un comité du Parlement, dans un esprit de concession, exposer pour le Canada nos objectifs et nos idéaux afin d'ouvrir de nouveaux horizons à tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. MacEachen: On dirait le discours du trône.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Le chef du parti créditiste aurait déclaré en dehors de la Chambre—et je pense que cela visait également le chef du Nouveau parti démocratique—que j'étais parvenu hier soir à un accord avec le premier ministre, mais que j'étais revenu sur cet accord aujourd'hui.

J'ai indiqué ce matin à la Chambre que, si un échange de vues a pu avoir lieu, je n'étais pas en mesure de donner mon approbation. Pour autant que je sache, le chef du NPD n'a pas donné son approbation non plus. Je suis surpris que le chef des créditistes ait pu faire une déclaration comme celle qui lui a été attribuée.

Je tiens à bien préciser que je n'ai accepté d'aucune façon hier soir d'appuyer la position prise par le gouvernement. Une grande partie de la discussion a porté sur la possibilité de consulter ce matin nos caucus respectifs de manière à dégager la position de nos partis. A mes yeux, la seule explication possible est que, la conversation ayant eu lieu en anglais, par égard avant tout pour le chef du NPD et moi-même, il a dû y avoir quelque malentendu. Je le répète, il n'y a pas eu d'entente. Ni moi ni le chef du NPD ne sommes revenus sur aucun accord aujourd'hui et je tiens à ce que cela soit bien compris.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): A propos de la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je veux appuyer totalement ce que vient de dire le chef de l'opposition. Pour ma part, non seulement je n'ai pas approuvé la voie que prenait le gouvernement, mais je me suis efforcé de bien montrer qu'à mon avis, pour obtenir les pouvoirs supplémenaires dont le gouvernement avait besoin, celui-ci devait recourir au Parlement et le saisir d'une mesure législative.

• (2.40 p.m.)

J'espère donc que le chef du parti créditiste n'a pas fait la déclaration qu'on lui attribue. S'il l'a faite, je peux vous assurer, monsieur l'Orateur, que c'est faux. Peut-être s'est-il mépris parce que nous sommes convenus de

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

consulter le caucus de nos partis respectifs ce matin et que nous avons accepté la motion du premier ministre pour que nous puissions la discuter aujourd'hui.

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, nous venons d'entendre le plaidoyer éloquent, comme d'habitude, du très honorable député de Prince Albert (M. Diefenbaker) et j'espère qu'il conviendra que je l'ai écouté avec l'attention que je lui donne habituellement. Ni le premier ministre (M. Trudeau) ni moi-même ne nous départissons de notre attachement aux droits civils au Canada, tout en reconnaissant qu'il a consacré toute sa vie à les protéger et à les accroître. Il reconnaîtra, je pense, qu'il peut se permettre de parler un peu plus librement étant dans l'opposition, mais que nous, parce que la population nous a chargés temporairement d'assurer le respect de nos lois, nous devons user de modération dans nos propos et respecter un judicieux équilibre entre les droits des citoyens et les droits de l'ensemble de la société. Le très honorable député le comprendra, il s'agit toujours d'une question de jugement dans chaque cas particulier.

La décision prise par le gouvernement est particulièrement énergique. Je n'ai pas l'intention, pas plus que le gouvernement, de tenter de minimiser ce fait. Il s'agit d'une mesure radicale, car elle a été provoquée par des gens qui témoignent d'un suprême mépris des droits des autres. C'est une mesure imposée envers des gens qui témoignent d'un mépris suprême de la démocratie et qui se considèrent comme des dictateurs totalitaires au Québec et peut-être ailleurs. Ils cherchent à saper et à détruire nos institutions sociales, y compris celle de notre gouvernement représentatif.

Les moyens qu'ils ont choisis—ainsi que le démontrent parfaitement les communiqués évoqués par le très honorable représentant—ne sont pas ceux de la persuasion. Ils ne cherchent pas à convaincre leurs concitoyens par un dialogue et des discussions sans contraintes. Ils se font les instruments de la haine, de la violence, du désordre et du chaos. La société canadienne ne saurait durer bien longtemps si le droit des gens à la vie et à la sécurité personnelle perd toute signification à cause de criminels—non pas de «prisonniers politiques» mais de criminels—dont les actes de terrorisme sont dirigés contre le gouvernement.

Certains ont exhorté le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral, en toute bonne foi sans doute car rien ne laisse croire qu'ils soient sympathiques au Front de libération du Québec, à céder aux demandes du FLQ, notamment l'octroi d'une rançon versée en lingots d'or, l'échange de criminels détenus en prison contre les deux otages. La Chambre a pleinement conscience de la portée de ces demandes et de leur grossière énormité.

Je demande à la Chambre s'il en est qui croient réellement et sérieusement que le consentement ou l'acquiescement à ces demandes aurait résolu quoi que ce soit. Le gouvernement fédéral et le gouvernement de la province de Québec sont tous les deux d'avis que l'acceptation de ces demandes aurait été ni plus ni moins que la première étape d'un programme de chantage permanent. L'abdication aurait tout simplement gonflé d'orgueil les membres